

Voilà qui vient mettre fin à cette autre polémique autour des résultats d'admission au concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (Enam) au titre de l'année académique 2019/2020.

Dans un communiqué publié hier dimanche 8 septembre, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Joseph Le, a indiqué que l'apparition de certains noms à la fois dans la liste des candidats déclarés définitivement admis et dans la liste d'attente ne **« relève que d'une malencontreuse erreur matérielle »**

En effet, une autre polémique a éclaté après la publication des résultats définitifs du concours de l'Enam 2019/2020. Curieusement, les noms de certains candidats se retrouvent à fois sur la liste des admis définitifs et sur la liste d'attente.

C'est par exemple le cas de la candidate Mboule Ekane Christel Nadège, premier nom dans la liste des admis de la section judiciaire, cycle « A » de la Division de la Magistrature et des Greffes. Sauf que ce même nom est classé troisième dans la liste d'attente.

Une autre situation qui a provoqué un tollé sur les réseaux sociaux, surtout quand on sait que cette école prestigieuse a déjà publié le nom d'un mort sur la liste définitive des candidats admis.